

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE MAINE ET LOIRE

PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE

1 RUE TALOT

BP 84 112

49 041 ANGERS CEDEX 01

Téléphone : 02 41 22 03 60

Mèl : ddfip49.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Pascale GUEDEZ

Téléphone : 02.41.22.03.65

Courriel : pascale.guedez@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. Démarches Simplifiées : 9023290

Réf OSE : 2022-53001-46087

Le Directeur à

Angers, le 20/06/2022

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL
1 PLACE DU GÉNÉRAL FERRIE
53 000 LAVAL

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Maison d'habitation

Adresse du bien : 48 rue de Concise à AHUILLE .

Valeur vénale / Prix global de cession 75 623.12 € .

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL - Affaire suivie par **Isabelle VANNIER**.

2 – DATE

de consultation : 09/06/2022

de réception : 09/06/2022

de dossier en état : 09/06/2022

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Rétrocession immobilière à la commune d'Ahuillé dans le cadre du fond de portage habitat et conformément à la convention de réserve immobilière.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

48 rue de Concise à AHUILLE.

Parcelle cadastrée section C n° 1589 pour 7 a 27 ca.

Maison à usage d'habitation de 1870 et de 43 m² de surface habitable selon cadastre, avec dépendances et jardin.

5 - SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : LAVAL AGGLOMÉRATION
- Situation d'occupation : Bien libre.

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zonage UA.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet

8- DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Le prix de cession de 75 623.12 € net vendeur est fixé selon les règles de portage foncier, à savoir prix d'acquisition + frais divers d'acquisition.

Les modalités de la transaction n'appellent pas d'observation.

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable un an.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

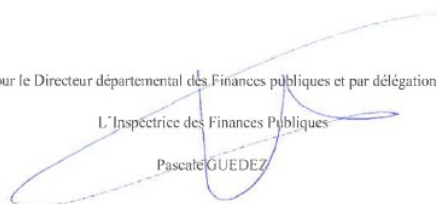
Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

L'Inspectrice des Finances Publiques

Pascale GUEDEZ



L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220711-S8-BC-137-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Mise en ligne : 18-07-2022